



élagage et câbles France Télécom

Par **mamandespoissons**, le **22/04/2015** à **10:08**

Bonjour, le suis locataire dans un lotissement HLM. Le jardin est traversé de toutes parts par un réseau de câbles FT qui alimente le quartier et la société HLM me réclame l'élagage des arbres qui étaient déjà imposants à mon emménagement et n'ont fait que pousser depuis (3 sophoras de 15 m de haut). La présence des câbles (situés entre 4 et 5 m de haut) et de la clôture sous les arbres ne me permet pas de le faire moi même sans provoquer de dégâts importants qui resteraient à ma charge et le devis d'un professionnel s'élève à 1 500 €. Je n'en ai pas les moyens...

J'ajoute que je tonds la pelouse et taille les arbustes régulièrement, mais cet élagage nécessite une nacelle et un savoir faire que je ne possède pas. Suis je réellement redevable de cet "entretien" vis-à-vis de mon bailleur qui me refuse l'abattage de l'arbre le plus dangereux pour les câbles sous prétexte qu'ils en sont propriétaires ?

D'avance, merci de vos réponses.